

Gens du voyage : taux de satisfaction optimal pour l'aire d'accueil de Courtine



L'aire d'accueil d'Avignon Courtine pour les gens du voyage a été modernisée par le <u>Grand Avignon</u> et mise en service au mois de juillet dernier. Après deux mois d'ouverture, le site affiche un premier bilan très positif.

Le Grand Avignon a investi 2,5M€ pour moderniser l'aire d'accueil de Courtine pour les gens du voyage. Implantée sur 15 000m², elle compte 24 emplacements, dont 5 accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec des superficies supérieures aux prescriptions réglementaires (jusqu'à 208m² par emplacement). Conçu avec les représentants des gens du voyage, dont Nelly Debart, présidente de l'Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens (ANGVC), le projet s'inscrit dans une logique de durabilité, avec la préservation des arbres existants, de nouvelles plantations et une gestion raisonnée des eaux pluviales.



Douches, cabinets d'aisance, buanderie, local technique partagé, ou encore loge de gardien, le site dispose d'équipements complets pour accueillir les familles dans les meilleures conditions. Ces dernières peuvent même suivre leur consommation d'eau et d'électricité en temps réel via smartphone grâce à un système de télégestion numérique avec un règlement reposant sur un prépaiement.

Une belle fréquentation dès l'ouverture

Depuis sa réouverture le 1er juillet 2025, l'aire de Courtine a accueilli 31 familles, soit 101 personnes, qui sont restées en moyenne un mois sur place. Les familles peuvent rester jusqu'à trois mois sur le site, avec une possibilité de dérogation afin de permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité sans interruption.

À ce jour, 15 familles y séjournent. Il reste neuf emplacements disponibles. Le taux d'occupation s'élève donc à 62,5%. Une fréquentation pour laquelle le Grand Avignon se félicite. « Cela confirme la qualité et l'utilité de l'aire d'accueil de Courtine, qui répond pleinement à sa mission d'accueil temporaire dans des conditions dignes et sécurisées. »

Un taux de satisfaction très élevé

Afin d'évaluer le taux de satisfaction des gens du voyage concernant l'aire d'accueil de Courtine, le Grand Avignon a distribué des questionnaires aux 12 premières familles, représentant 39 personnes, y ayant séjourné afin de déterminer si le site répond aux attentes. Cette première enquête révèle un taux de satisfaction de 100% concernant les équipements et la superficie des emplacements, la gestion et l'accompagnement social, mais aussi en termes de sécurité.

La plupart des familles interrogées étaient satisfaites du mode de prépaiement, des plantations et de l'engazonnement, du positionnement géographique, et en ce qui concerne les nuisances sonores. Enfin, elles ont fait part de quelques améliorations possibles, notamment la pose de dalles béton sous les étendoirs à linge, l'ajout de prises électriques, les robinetteries extérieures, la création d'un terrain de pétanque et d'une aire de jeux pour enfants, l'installation d'un disjoncteur dans les sanitaires, ainsi que l'installation de blocs-portes, qui est déjà programmée par le Grand Avignon. Toutes les suggestions seront étudiées par l'Agglomération dans le cadre d'éventuels ajustements.



Ecrit par le 28 novembre 2025



© Grand Avignon / Cyril Cortez

Installation illicite des gens du voyage à L'Isle-sur-la-Sorgue : les élus en colère



Ecrit par le 28 novembre 2025



La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a remarqué l'installation illicite d'une soixantaine de caravanes et de quelque 120 véhicules sur l'hippodrome Saint-Gervais. Une constatation qui a provoqué l'indignation des élus.

Malgré une aire d'accueil comptant 32 emplacements pour accueillir la communauté des gens du voyage, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue a constaté l'installation illégale de caravanes et véhicules sur l'hippodrome Saint-Gervais le dimanche 25 mai. Ce n'est pas la première fois que les gens du voyage s'installe sur ce site municipal sans autorisation.

Pierre Gonzalvez, maire de la Ville, et les élus municipaux font part de leur plus grande indignation. D'autant plus que la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue a contribué au financement de l'aire de grand passage située à Bonpas et portée par la communauté d'agglomération du Grand

Avignon. Le groupe aurait refusé de s'y établir alors que cette aire de grand passage était disponible et adaptée pour les recevoir.

La Ville a formulé une demande après du préfet de Vaucluse pour faire constater que ce stationnement illicite occasionne un problème de salubrité et de sécurité publiques et de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux. La Ville relève plusieurs dommages tels que « des branchements sauvages



Ecrit par le 28 novembre 2025

sur les tableaux électriques municipaux, des branchements d'eau illégaux, des dégradations, des troubles de sécurité et salubrité publiques... »

Saint-Rémy-de-Provence, les gens du voyage s'installent au stade Jan-Léger



Dimanche après-midi (30 juillet 2023), une trentaine de véhicules de gens du voyage s'est installée sur le stade municipal Jan-Léger, à <u>Saint-Rémy-de-Provence</u>, en forçant le portail. La ville a immédiatement enclenché une procédure pour leur faire quitter les lieux au plus tôt.

Immédiatement après l'installation des gens du voyage, le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Rémy et le conseiller municipal délégué à la sécurité se sont rendus sur le site pour rencontrer les représentants.



La ville a demandé un constat d'huissier

pour faire établir les infractions (forçage du portail, occupation sans autorisation d'un lieu municipal et branchement illégal sur les réseaux eau et électricité) en vue de déposer une plainte et de saisir le juge des référés.

En attendant la décision judiciaire,

sous quelques jours, la ville tient à ce que le site soit préservé au maximum. Les représentants des gens du voyage se sont engagés à laisser le site propre. MH

Isle-sur-la-Sorgue : les élus excédés par les installations intempestives des gens du voyage



Ecrit par le 28 novembre 2025



La ville de l'Isle-sur-la-Sorgue déplore une nouvelle occupation illicite de caravanes de gens du voyage. Le maire leur demande de se rendre sur l'aire de grand passage spécialement conçu.

Cette installation sur le stade de rugby du quartier des Névons, depuis le dimanche 4 juin, fait suite au départ, la veille, d'un autre groupe de gens du voyage du centre de loisirs St-Jean où les caravanes étaient installées sans autorisation depuis plusieurs jours. <u>Une situation qui se répète d'année en année</u>, selon les élus de la commune.

A chaque installation, le constat est le même pour le maire de la ville Pierre Gonzalvez : détériorations, branchements aux réseaux d'eau et d'électricité, dégradations de pelouse, problèmes de salubrité, empêchement des activités associatives sur des équipements qui leur sont réservés, etc. En 2022, l'installation des gens du voyage sur les stades St-Gervais et St-Jean a induit près de 65 000 € de charges pour la ville.

Cette situation est d'autant plus déplorable selon le maire puisqu'une aire de grand passage, spécialement pensée pour ce type d'installations massives et éphémères, existe désormais à Bonpas. Les gens du voyage refusent cependant de s'y rendre car il manque selon eux des toilettes et de l'eau.



<u>Lire également - « Vaucluse : l'épineuse question des gens du voyage »</u>

A l'instar des installations précédentes, le maire Pierre Gonzalvez saisit de nouveau la Préfecture de Vaucluse pour procéder à une évacuation dans les meilleurs délais. Pour rappel, Violaine Démaret, préfète et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental du Vaucluse ont présidé deux commissions consultatives à ce sujet cette année. L'objectif : prendre en compte les besoins de cette communauté et les impliquer dans le suivi des politiques publiques les concernant, notamment en matière de stationnement.

Pour l'heure, les gens du voyage de l'Isle-sur-la-Sorgue ont indiqué quitter les lieux ce dimanche.

Vaucluse, L'épineuse question des gens du voyage



Ecrit par le 28 novembre 2025



Violaine Démaret, préfète et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse ont présidé une des deux commissions consultatives annuelles des Gens du voyage. Objectif ? Prendre en compte leurs besoins et les impliquer dans le suivi des politiques publiques les concernant, notamment en matière de stationnement.

Cette Commission a été l'objet d'un point d'étape sur la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2021 - 2027.

Qui siège à ces commissions ?

Les représentants des associations représentatives des gens du voyage, des services de l'État, du Conseil départemental, des communes, des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et de la MSA (Mutualité sociale agricole).

Le Vaucluse dispose de 12 aires d'accueil

dont le stationnement est limité à trois mois et d'une Aire de Grand Passage récemment créée par le Grand Avignon, à Bompas, en face du marché aux puces du samedi matin. A ce propos La préfète a rappelé que «Tout grand passage qui ne se serait pas déclaré pour utiliser l'aire, contreviendrait à la réglementation en vigueur et ne serait pas toléré. La représentante de l'Etat a également invité les collectivités à s'emparer du nouvel équipement qui correspond le mieux au récent phénomène de sédentarisation des gens du voyage : le terrain familial locatif. »



Ecrit par le 28 novembre 2025



DR (Archives)

Le terrain familial locatif

Installés dans des zones constructibles, les terrains familiaux constituent des opérations d'aménagement à caractère privé en vue de l'installation de résidences mobiles à côté de bâtiments en dur. Ils sont destinés à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le cas échéant dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Les nouvelles règles s'appliquent au plus tard le 1er janvier 2026 pour la création et l'équipement des emplacements.

Un nouvel outil de gouvernance

Un nouvel outil de gouvernance du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage va être créé. Trois groupes de travail vont être créés pour évaluer la gestion, le fonctionnement et le suivi des aires d'accueil ; les problématiques de sédentarisation et d'habitat des gens du voyage ; leur accompagnement dans l'accès au droit, à la citoyenneté et à l'autonomie. MH



Ecrit par le 28 novembre 2025



Stade Saint-Jean Isle-sur-la-Sorgue, image d'archives

Isle-sur-la-Sorgue : la Ville excédée par l'envahissement des gens du voyage



Ecrit par le 28 novembre 2025



Après l'installation intempestive, le 31 mai dernier, d'une centaine de caravanes appartenant aux membres des gens du voyage à l'hippodrome Saint-Gervais, une nouvelle arrivée de cette communauté nomade vient de faire réagir vivement la municipalité de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Avec l'arrivée le dimanche 5 juin de 100 caravanes supplémentaires à l'hippodrome et 60 caravanes sur le stade Saint-Jean, à proximité immédiate du centre de loisirs, la situation est désormais « insupportable » pour la Ville.

« En matière d'accueil des gens du voyage, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue remplit toutes ses obligations, explique la commune. Elle a en effet construit, conformément à la loi du 5 juillet 2000, une aire d'accueil d'une capacité de 31 emplacements, mise en service le 1er septembre 2005. Des dispositions mises en œuvre localement et qui s'avèrent insuffisantes. »

Préjudices majeurs

« Après une première demande au Préfet de faire constater que ce stationnement illicite occasionne un problème de salubrité et de sécurité publiques et de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux, la Ville s'apprête à formuler une même demande pour les deux dernières installations. Les dommages sont en effet particulièrement nombreux : branchements sauvages sur les tableaux électriques municipaux, branchements illégaux sur les bornes incendies, dégradations, troubles de sécurité et



Ecrit par le 28 novembre 2025

salubrité publiques... En outre, ce stationnement illégal gêne le bon déroulement des activités de nombreuses associations l'isloises. Autant d'incivilités aux coûts et conséquences dommageables et intolérables pour la collectivité. »

L.G.



Dimanche dernier, une soixantaine de caravanes supplémentaires sont venues s'installer sur le stade Saint-Jean à l'Isle-sur-la-Sorgue.

Campements illicites et aires d'accueil des



gens du voyage



La préfecture de Vaucluse appelle à une Vigilance accrue concernant les campements illicites et les aires d'accueil des gens du voyage. Tous les gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage ont dû être destinataires des recommandations émise par le ministère des solidarités et de la santé, afin d'assurer les conditions d'hygiènes et les mesures barrières au sein des aires.

L'association Soliha a été mandatée par les services de l'État et du conseil départemental de Vaucluse pour accompagner les personnes dans ces situations.